

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 14 septembre 2009 à 18h00

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 27

Absents : 1

Procuration : 1

Date de convocation : 7 septembre 2009

Date d'affichage : 7 septembre 2009

L'an deux mil neuf, le 14 septembre à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Nicole SORRIAUX, Jean-Louis PAGES, Christine GALANT, Bruno FLACHER, Nancy CHAMUSSY, Richard CAMPOS, Marie-Annick ALEXANDRE, Jacqueline MARTICHON, Thérèse LAIGNELET, Jean-Pierre OLIVARES, Sylvain NICOLE, Jean-Pierre DIVET, Dominique DANCE, Pascal HEYMES, Claire JABADO, Patricia BERNARD, Christophe CORP, Claire GONDRAN Thierry AUFRANC, Clément VERNEDAL, Eric FABBRIZIO, Jean-Paul COURT, Monique LANOT, Nicole ANSIDEI, Marie-Thérèse AVELAN, Vincent CERCLET

Procuration : Pascale MIDOL à Marie-Annick ALEXANDRE

Absent : Alfred GRISOT D'ALLANCE

Ouverture de la séance :

La convocation a été envoyée le 7 septembre 2009 avec l'ordre du jour suivant :

Administration générale et Personnel

- 1) Election du 8^{ème} Adjoint**
- 2) Communauté d'Agglomération de Montpellier – Remplacement délégué suppléant.**
- 3) Dématérialisation des marchés publics convention de prestation avec Montpellier Agglomération et la commune.**
- 4) Communauté d'Agglomération de Montpellier - Extension des compétences en matière de lutte contre les inondations à l'ensemble de la Vallée du Lez.**
- 5) Convention tripartite Commune de Grabels/paroisse et Association « Les Amis de l'Orgue »**

Finances

- 6) *Adhésion au groupement de commandes publiques entre la Ville de Montpellier et la commune de Grabels ; approbation de la convention constitutive marché de fourniture de lampes*
- 7) *Projet Maison de la Petite Enfance – Demande subvention.*
- 8) *Lancement de l'Agenda 21 Local – demande de subvention*
- 9) *Fourrière automobile – Délégation de service public.*
- 10) *Travaux rue du Château – Protocole transactionnel – travaux réseau AEP.*
- 11) *Mode de déplacements doux-1^{ère} tranche – demandes subventions.*
- 12) *Rapport du Maire sur la gestion du service public de l'eau potable – exercice 2008*

Informations des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

Nomination d'un secrétaire de séance:

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Jean-Louis Pagès, en qualité de secrétaire pour la présente séance.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

Approbation du procès verbal du 29 juin 2009

Monsieur Vincent Cercllet demande que le procès verbal ne soit pas mis sur le site avant l'approbation de celui-ci.

Monsieur le Maire prend note.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour de la séance:

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE – Election du 8^{ème} adjoint.

Exposé :

Monsieur le Maire présente l'affaire :

Par lettre du 18 juin 2009 adressé à Monsieur le Préfet de l'Hérault, Monsieur Pascal Heymes a fait part de son souhait de mettre un terme à ses fonctions d'adjoint au Maire.

Dans sa réponse en date du 26 juin 2009, Monsieur le Préfet indique accepter cette démission.

Suivant délibération du 22 mars 2008, le Conseil Municipal a décidé de fixer à huit le nombre des adjoints et il est proposé de pourvoir au remplacement de l'Adjoint démissionnaire.

Conformément aux dispositions de L.2122-7, il convient de procéder à l'élection d'un huitième adjoint au scrutin secret et à la majorité absolue

Débat :

Monsieur Aufranc : « je me présente au poste d'Adjoint aux finances pour les raisons suivantes. Travaillant dans la fonction publique depuis une quinzaine d'années, je me suis familiarisé avec les pratiques budgétaires de ce type d'établissement. Pour commencer j'ai exercé dans une commune de 8 000 habitants, semblable à Grabels, au sein du centre technique, en tant que responsable des équipes techniques. J'ai participé activement à l'élaboration du budget municipal dans sa partie technique qui représente une part importante de ce dernier. Cette expérience m'a permis de prendre conscience des problématiques budgétaires liées à une commune de taille semblable à la notre.

J'ai exercé dans un Conseil Général au sein de la direction des collèges, où j'ai travaillé sur les dotations de fonctionnement. Cela consistait au calcul des dotations et à l'analyse financière des budgets des collèges. Depuis je gère dans un Conseil Général le parc informatique des collèges du Département. Cela représente un budget de 2 millions d'euros environ, à gérer quotidiennement.

Ayant certaines compétences pour gérer les finances, je vais m'attacher à conduire ma délégation dans la plus large concertation avec tous les élus de notre équipe pour réaliser à la fois une maîtrise de la dépense publique tout en cherchant à effectuer les projets que les électeurs nous ont donné mandat à réaliser.

Pour toutes ces raisons, je pose ma candidature au poste d'adjoint aux finances.

Madame Monique Lanot demande à Monsieur Aufranc sa formation.

Monsieur Aufranc répond qu'il occupe un poste de technicien territorial. J'ai une formation BAC+2 dans le technique.

Monsieur Pascal Heymes indique qu'il a plusieurs remarques qu'il a déjà formulées au sein du groupe majoritaire. « L'affaire porte sur l'élection d'un huitième adjoint. J'ai comme point commun avec Monsieur le Maire d'être attaché aux symboles. Je trouve que la place des adjoints et leurs délégations est un symbole. J'avais occupé la place de premier adjoint en tant qu'adjoint aux finances et à la stratégie urbaine, je regrette un peu que le futur adjoint aux finances soit en huitième place. La place des adjoints donne une image des priorités de l'équipe municipale.

Sur le deuxième point concernant Monsieur Aufranc, je n'ai pas spécialement de remarques à faire. J'ai été un peu étonné de sa candidature, je lui en ai déjà fait part, car dans mon bref mandat d'adjoint je n'avais pas noté d'intérêt particulier de Monsieur Aufranc pour les finances. Mais il ne faut pas décourager les bonnes volontés spontanées.

Je souhaite, et en lien avec les propos de Monsieur Aufranc, qu'en tant qu'adjoint aux finances, celui-ci membre actif au parti de gauche, respecte les engagements pris en matière financières, le respect d'un autofinancement et de maintenir l'endettement de la commune à un niveau raisonnable plutôt que de mettre en pratique certaines positions de Monsieur Mélenchon sur la dette publique. Il ne s'agit pas d'un procès d'intention, c'est un souhait. Comme certains le disent souvent ici, je jugerai aux actes ».

Monsieur Richard Campos : « En ce qui concerne les symboles, j'aurai pu être surpris d'être septième adjoint au niveau de l'urbanisme sachant que cette fonction est très proche de l'adjoint aux finances. Cela ne m'a pas choqué, je considère que c'est un travail d'équipe que l'on doit faire et la position n'a pas grande importance. »

Madame Lanot précise qu'il ne s'agit pas d'un tableau d'honneur.

Monsieur le Maire : « C'est collectivement, et je ne parle pas en tant que Maire, c'est toute l'équipe qui propose à l'unanimité moins une abstention celle de Monsieur Heymes la candidature de Thierry Aufranc. Nous en avons discuté. Monsieur Thierry Aufranc accepte d'être d'adjoint, c'est un engagement, cela suppose un certain dévouement, une présence. Je tiens à saluer son engagement c'est le plus jeune de la liste, à part Monsieur Vernedal, et je me réjouis de cet engagement. Je le pense capable d'assurer la fonction d'Adjoint aux finances pour avoir travaillé avec lui sur certains dossiers. A partir de là il faut prendre acte du fait que Monsieur Heymes, vous avez démissionné de votre fonction, et que cette place il faut l'occuper car ce n'est pas cela qui va nous empêcher de réaliser nos projets. Je ne tiens pas à mener aucune polémique sur les préférences politiques des uns ou des autres car c'est en fonction de leur engagement personnel sur Grabels que je les juge et rien d'autre. Nous sommes unis par la réalisation du projet et les Grabellois peuvent voir tous les jours que ce projet continue à se réaliser. Je trouvais ridicule de ne pas avoir d'adjoint aux finances, nous avons quelqu'un qui en a les compétences et l'énergie, donc faisons le avec lui ».

Messieurs Sylvain Nicole et Vincent Cerlet sont désignés pour effectuer le dépouillement.

Sous la présidence de Monsieur le Maire, il est procédé à cette élection et le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

- *Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27*
- *Bulletins blancs : 5*
- *Suffrages exprimés : 22*
- *Majorité absolue : 12*

Monsieur Thierry AUFRANC ayant obtenu 22 voix, il a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé dans ses fonctions par Monsieur le Maire.

AFFAIRE N°2

Exposé :

Monsieur le Maire présente l'affaire :

Suivant délibération du 2 avril 2008, le conseil municipal a désigné ses délégués représentant la commune au sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

Monsieur Pascal Heymes ne souhaitant pas être maintenu dans cette mission, il est proposé de procéder à la désignation d'un remplaçant en qualité de délégué suppléant, le Maire étant le représentant titulaire.

Débat :

Monsieur le Maire indique qu'il propose la candidature de Monsieur Richard Campos car celui-ci est très présent lors des réunions à l'agglomération avec lui, et pas seulement dans le domaine de ses compétences, ainsi ils pourront agir ensemble sur les dossiers de l'agglomération. Cette proposition est aussi présentée unanimement par le groupe majoritaire.

(Arrivée de Mme Gondran)

Monsieur le Maire demande si l'ensemble du conseil est d'accord, que le vote se déroule à main levée.

Une personne l'ayant demandé, le vote se déroulera à bulletin secret

Messieurs Sylvain Nicole et Vincent Cerlet sont désignés pour effectuer le dépouillement.

Sous la présidence de Monsieur le Maire, il est procédé à cette élection à bulletin secret et le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

- *Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28*
- *Bulletins blancs : 4*
- *Suffrages exprimés : 24*
- *Majorité absolue : 13*

Monsieur Richard CAMPOS ayant obtenu 24 voix, est élu en qualité de délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

AFFAIRE N°3

ADMINISTRATION GENERALE : Dématérialisation des marchés publics convention de prestation avec Montpellier Agglomération et la commune.

Exposé :

Monsieur le Maire présente l'affaire.

Par délibération N°14 du 24 mars 2005, une convention avec Montpellier Agglomération et la commune a été passée pour la dématérialisation des marchés publics. Cette convention étant

arrivée à son terme Montpellier Agglomération propose à la commune de Grabels de renouveler cette prestation de service qu'elle procure à chaque commune de l'agglomération.

La participation financière demandée à la commune est, quelque soit le nombre de procédures dématérialisée sur la plate forme des marchés publics, forfaitaire. Son montant a été fixé à 258.04 € annuel, il était de 765,92€ jusqu'à présent.

Compte tenu des nouvelles contraintes prévues à l'échéance 2010 et 2012 par le code des marchés publics dans son article 5, et du bilan positif d'utilisation de la plate forme des marchés publics de Montpellier Agglomération, il est proposé au conseil municipal de reconduire cette prestation.

Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°4

Administration générale : Communauté d'Agglomération de Montpellier- Extension des compétences en matière de lutte contre les inondations à l'ensemble de la Vallée du Lez

Exposé :

Monsieur le Maire présente l'affaire.

Par délibération du 29 septembre 2008, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de l'extension des compétences de la Communauté d'agglomération pour la réalisation de travaux d'aménagement hydraulique destinés à la lutte contre les inondations dans toute la vallée du Lez.

Cette modification statutaire s'avère nécessaire afin de permettre une gestion globale et cohérente de ce cours d'eau.

Conformément à l'art.L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux sont invités à se prononcer sur cette extension de compétence (cf. annexe projet de délibération)

Débat :

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'acter cette extension de compétences. Il va de soi que nous demandons que la compétence se fasse aussi pour le bassin versant Mosson. Nous avons déjà obtenu, sous le mandat de Monsieur Prunet, que la compétence se fasse au niveau des études. On nous a promis publiquement en séance d'agglomération que cette extension serait valable pour les travaux. Dans un premier temps ; cette extension était prévue pour le 1^{er} janvier prochain pour la Mosson, il semble plus raisonnable vu l'état de préparation du dossier que cela se réalise courant année 2010.

Monsieur Pagès précise qu'en commission inondation, une annonce a été faite nous informant de la mise en place d'un appel d'offre prévu le 30 novembre pour l'extension travaux au niveau de la Mosson et que les études dureraient environ un an.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit pour l'Agglomération de prendre en charge les travaux sur la Mosson, donc elle lance un appel d'offre pour faire l'évaluation de la totalité des travaux nécessaires sur le bassin et ainsi décider du transfert de compétences.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°5

FINANCES : Convention Commune /Paroisse et Association les Amis de l'orgue.

Exposé :

Monsieur le Maire présente l'affaire.

L'orgue de l'église Saint Julien-Sainte Basilisse a été cédé à la Commune suivant acte notarié du 23 décembre 2005.

Depuis, cet orgue est bien sûr affecté à la paroisse représentée par le Père Gérard Durand et confié à l'association « des Amis de l'Orgue ».

A la demande du Président, il est proposé de formaliser par voie de convention les conditions d'entretien, d'utilisation et de valorisation de l'orgue.

A toutes fins utiles, je vous fais parvenir une copie du projet de convention tripartite que je signerai avec votre accord.

Débat

Monsieur le Maire précise que l'orgue est propriété communale ; la commune est chargée de son entretien et de son financement...mais il nous a semblé tout à fait normal que lorsqu'il s'agit d'intervenir sur cet orgue, l'on puisse le faire de concert avec l'avis des utilisateurs que cela soit au niveau de la paroisse ou de l'association en question.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à participer au concert qui aura lieu en clôture de la journée du patrimoine samedi prochain. Il salue le travail de l'association « Les amis de l'orgue » qui a économisé l'argent des subventions pour la réfection de l'orgue, ainsi la commune n'a pas eu à supporter le poids financier de cette charge.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°6

FINANCES : Adhésion au groupement de commandes publiques entre la Ville de Montpellier et la commune de Grabels ; approbation de la convention constitutive marché de fourniture de lampes.

Exposé

Monsieur le Maire présente l'affaire.

En continuité avec la mutualisation des moyens et la rationalisation des achats initiées cette année par la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de carburant, la même démarche est envisagée pour l'achat de lampes.

Pour ce groupement, c'est la ville de Montpellier qui assure le rôle de coordonnateur du groupement.

Les autres collectivités publiques membres du groupement sont :

- La ville de Montpellier*
- La Communauté d'agglomération de Montpellier*
- la Commune de Pignan,*
- La Commune de Jacou,*
- La CCAS de la Ville de Montpellier.*

Le marché public envisagé sera passé en procédure d'appel d'offres ouvert et scindé en deux lots

Lot N°1 : Achat de lampes fluocompact, halogènes, à incandescence et tubes fluorescent,

Lot N° 2 : Lampes à décharge spécifiques à l'éclairage public.

Les formalités corrélatives à la procédure seront assumées par le coordonnateur.

Pour mémoire, la Commune de Grabels a dépensé sur le poste d'achat de lampes 5560 € TTC.

Le conseil municipal doit donc se prononcer sur l'adhésion au groupement de commande publique pour l'achat de lampes qui se formalisera par une convention avec la Ville de Montpellier.

Débat :

Monsieur le Maire précise que la délibération doit être identique à toutes les communes sous peine d'être entaché de nullité. Naturellement nous allons pouvoir pour tous les achats de lampes profiter de cette commande groupée. Nous ne pouvons pas profiter de ces achats s'il n'y a pas de délibération du Conseil Municipal. Nous aimerions que cela puisse s'étendre aux véhicules par exemple, mais tout en gardant le contrôle des achats. C'est la poursuite d'une délibération précédente qui avait été prise dans ce sens.

Monsieur Cerclat constate que la commune aura le choix de choisir autre chose que les propositions faites dans la liste proposée car elle est limitée. « D'autre part, j'ai appris que le Conseil Général avait refusé de modifier l'éclairage de la route de Montpellier. Nous avons soumis le vote de la convention de l'entretien de cette route à l'obtention de modifications entre autre de l'éclairage et des bassins de rétention ; j'aimerais savoir votre position sur le sujet. »

Monsieur le Maire répond : « Une réponse très précise nous a été faite sur les deux questions lors de la délibération du 29 juin ; concernant le changement des lampes, aucun éclairage de ce type utilise des lampes basses consommations donc ils sont dans l'incapacité d'en mettre sur ces lampadaires. Pour la demande de végétalisation le long de la route et notamment les bassins de rétention, le Conseil Général nous propose de le faire lorsque les conditions climatiques s'y prêteront le mieux. Nous récupérerons d'ici un an l'entretien de la voie et la végétalisation qui aura été faite. Devant cette réponse je me propose de signer la convention avec le Conseil Général puisque cela est nécessaire avoir accès à tous les documents dont on a besoin pour pouvoir assurer l'entretien de la route et des bassins de rétention. Nous avons recopié la délibération à l'identique des autres communes et nous avons fait remarquer que l'on pourrait étendre ces achats aux nouveaux types de lampes nécessaires. »

Monsieur Cerlet indique que le Conseil Général a répondu non pas que ce type de lampe n'existe pas mais que cela reviendrait trop cher.

Monsieur le Maire reprend Monsieur Cerlet, car le Conseil Général n'a pas répondu cela mais qu'il était impossible sur ces lampadaires de mettre des lampes « basse consommation ».

Madame Lanot se dit très étonnée que l'on installe des lampadaires qui ne vont pas dans le sens de la basse tension, car entre 2010 et 2013 il faudra utiliser les ampoules « basse tension ».

Monsieur le Maire répond « que l'éclairage public est une catastrophe, il y a continuellement des problèmes donc avec Monsieur Campos nous avons décidé de mettre en place un plan d'uniformisation de l'éclairage sur la totalité de la commune. Nous avons fait une proposition l'année dernière à la Coopérative d'électricité afin de travailler ensemble à une convention où elle procéderait à une rénovation progressive, vu le coût financier, de l'éclairage public de Grabels en l'unifiant, en l'homogénéisant, en le modernisant pour qu'il soit plus économe en énergie. Pour l'instant nous n'avons pas reçu la proposition de la coopérative de St Martin de Londres. Mais il est certain qu'il va falloir discuter le devis qui va être présenté car les premiers chiffres que nous avons eus, paraissent exorbitants. Je vous propose qu'une commission travaille spécialement sur le problème de l'éclairage public à Grabels, tout en travaillant avec Hérault Energies, des gens de l'art, des techniciens et pas seulement les fournisseurs. Il y a tout un débat sur l'électrification qu'il faut que l'on ait de manière collective. Il y a une réalisation partielle qui a été faite et je m'en félicite ».

Monsieur Jean-Pierre Divet intervient en précisant qu'il est électricien et précise que la route de Montpellier est éclairée avec des lampes à vapeur de sodium. Elles n'ont pas de filament et chaque lampe consomme 70 ou 150 watts. Les lampes qui vont être supprimées, sont à filament de tungstène qui consomment beaucoup.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

4 abstentions : Monique LANOT, Nicole ANSIDEI, Marie-Thérèse AVELAN, Vincent CERCLET

Adopté à la majorité

AFFAIRE N°7

FINANCES : Projet de création d'un centre multi-accueil pour la petite enfance.

Exposé

Madame Martichon présente l'affaire

Il est rappelé que par délibération du 27 avril 2009, le conseil municipal avait accepté le principe de la programmation d'une maison de la petite enfance à Grabels de 40 places sur le quartier de la Valsière.

Un dossier a alors été déposé auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales de Montpellier.

Par courrier du 30 juillet 2009, le directeur de cette structure nous informait que la commission sociale du 15 juin avait réservé à notre commune une aide de 280 000 € au titre du plan crèches national « FAPAIPPE ».

Le Conseil Général de l'Hérault est aussi susceptible d'accorder une aide de 1525 € par place avec un plafond de 30 500 € (soit 20 places d'accueil) sur présentation d'une délibération qui approuve les travaux et précise le principe de demande de subvention auprès du département.

Le montant prévisionnel des travaux a été estimé à 1 544 900 € H.T. et celui des études à 214 945 € H.T.

Ces montants seront modifiés en fonction des marchés passés avec les entreprises et les bureaux d'études.

Il est proposé au conseil municipal

- d'approuver les travaux pour la construction d'une maison de la petite enfance et l'enveloppe financière arrêtée à 1 544 900 € H.T.
- de solliciter l'aide du conseil général pour un montant plafonné à 30 500 €,
- de solliciter la communauté d'agglomération de Montpellier au titre des PIC 2010 (projets d'intérêt commun), la maison de la petite enfance étant accessible aux personnels des établissements situés sur le secteur de la Valsière,
- de charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la recherche de tout financement (Région Languedoc-Roussillon, Etat, Europe...).

Débat :

Monsieur le Maire précise « que le terrain, où est prévue la crèche, est pour une moitié municipale et l'autre moitié appartient au groupement Guiraudon-Guipponi-Leygue qui va réaliser l'ensemble Val Paradis. Les terrains sont acquis et les travaux de ce lotissement vont commencer dès le mois de janvier. Le fait que nous apportions ce bout de terrain municipal nous avons exigé les 30% de logement sociaux qui sont nécessaires dans toutes opérations de

ce type sur Grabels. Nous proposons que soit construite une crèche. Nous avons demandé à l'ensemble des opérateurs concernés d'envisager comment l'on pourrait installer cette crèche dans l'ensemble d'une opération immobilière sur ce terrain.

Nous avons pris contact avec la société Amétis qui envisage de construire des logements sociaux et nous sommes en négociation avec eux pour étudier quelle(s) forme(s) pourrait prendre notre partenariat entre Amétis, l'aménageur et la commune pour l'installation de cette crèche. La forme concrète n'est pas encore aboutie. Lors du prochain conseil municipal du 12 octobre, j'aurai sûrement la possibilité de vous informer plus en détail. Sur la base de cette délibération nous allons monter des dossiers pour obtenir le plus de subventions possibles, la plus importante étant celle de la CAF que nous avons obtenu car elle joue un rôle central dans la construction d'une crèche. »

Monsieur Heymes souhaite avoir une précision sur le montant de 1 544 900 €, il souhaite savoir si c'est sur la base d'un projet architectural, comment cela a été calculé ?

Monsieur le Maire répond que cela a été évalué sur la base d'un programme.

Mme Ansidéi précise que c'est suffisant pour monter un dossier de subvention mais on très loin de la moindre ébauche d'un projet quelconque.

Monsieur le Maire répond que tout cela a été dit pour plein de projets qui sont réalisés ou en cours de réalisation.

Monsieur Campos indique qu'il y a toujours une difficulté à faire la comparaison entre un programme et une maîtrise d'œuvre. Un programme permet de définir les choses en amont afin de pouvoir arrêter le projet mais cela n'engage pas les modifications à apporter dans le cadre de la maîtrise d'œuvre. La maîtrise d'œuvre est une phase qui vient après et elle permettra de faire des détails au niveau de la description et des prestations.

Monsieur le Maire précise que l'on avait besoin de ce travail de programme pour pouvoir commencer l'ensemble des négociations sur la base du projet. Actuellement l'architecte qui travaille pour nous présenter une proposition avec Amétis en faisant la crèche et les logements sociaux.

Monsieur Heymes indique qu'il avait été évoqué un bâtiment HQE ou autonome, est ce que dans le chiffrage il en a été tenu compte ?

Monsieur le Maire répond que l'idée qui est avancée c'est le fait que vous aurez un ensemble de maisons individuelles groupées qui seront autour avec une voie piétonne, une piste cycliste au milieu et des garages en sous-sol. La crèche serait séparée de cet ensemble par un mur végétal, elle sera totalement autonome. Il ne faut pas réfléchir la crèche seule mais comme le premier bâtiment d'un axe public, de socialisation nouvelle, car elle sera suivie par le Centre de Vie de la Valsière, dont le projet est suivi par Mme Jabado et Mr Campos.

Monsieur Heymes demande s'il y aura une commission élargie pour présenter l'ensemble du ou des projets ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative mais avant de s'engager dans un projet il souhaite connaître le montage financier que l'on nous propose. Tout cela sera présenté devant le conseil municipal et les commissions, mais il ne voudrait pas que l'on pense la crèche sans avoir en perspective les équipements qui seront au dessus car nous ferions une erreur dans la

façon de la concevoir. « Nous ne pouvons pas, en tant que collectivité, assumer seule et complètement tous les investissements publics donc s'il est possible de les coupler avec des aménagements urbains et immobiliers, cela en fait diminuer le coût pour la commune.

Monsieur Cerlet intervient en indiquant que tout le monde est d'accord sur la nécessité d'une crèche, ce qui nous gêne c'est la forme de la délibération. Car en pratique l'on approuve, ce soir, des travaux pour un montant précis sur la base d'un dossier d'un programmiste.

Monsieur Campos demande sur quelle base il est possible de demander des subventions s'il n'y pas d'estimation des travaux.

Madame Ansidéi demande de modifier la délibération en ces termes : « d'approuver le principe de travaux pour la construction d'une maison de la petite enfance et l'enveloppe financière estimée à 1 544 900 €H.T. »

De même, elle souhaite avoir une précision sur le paraphage suivant : « de solliciter la Communauté d'Agglomération de Montpellier au titre des PIC 2010 (projets d'intérêt commun), la maison de la petite enfance étant accessible aux personnels des établissements situés sur le secteur de la Valsière »

Monsieur le Maire répond que du personnel de l'agglomération travaille sur la ZAC Euromédecine et il pourrait être concerné. Cela donne un argument pour la Communauté d'Agglomération soit doublement concerné du fait que Grabels est dans la communauté d'Agglomération et qu'il y du personnel de l'Agglo qui travaille dans ce secteur.

Il propose donc de modifier la délibération en ajoutant « **le principe** de travaux...et l'enveloppe financière **estimée**... »

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°8

FINANCES : Agenda 21 – subvention Conseil Général.

Exposé

Monsieur Richard Campos, Adjoint délégué, présente l'affaire.

Une 1^{ère} réflexion a été engagée et formalisée sur le thème de l'agenda 21 par une stagiaire ; mais le document concerné n'est pas suffisamment abouti pour son usage formel.

Depuis 2008, le Conseil Général de l'Hérault a décidé de soutenir les collectivités locales se lançant dans cette démarche et ce, sous la forme d'une aide forfaitaire de 3 000 € par commune versée en une seule fois.

Les crédits 2009 sont budgétés mais il est proposé de délibérer sur le principe de cette démarche afin de pouvoir bénéficier d'une aide en 2010 et de finaliser ainsi le projet concerné.

Débat :

Monsieur Campos précise que le Conseil Général nous a félicités pour le travail qui avait été fait mais nous a suggéré maintenant un diagnostic. Pour cela le Conseil Général donne une aide de 3 000 euros qui sera versée à la commune. Il faut délibérer pour obtenir le crédit correspondant pour l'année 2010.

Monsieur le Maire indique que l'Agenda 21 est quelque chose d'extrêmement vaste qui peut être décliné avec précision sur chaque action. Cela nous amène à labelliser chaque action comme quelque chose qui se situe dans le cadre de l'agenda 21 pour le développement durable.

Sur chaque action il faut un regard compétent pour que l'on respecte au mieux l'agenda 21 dans nos réalisations. Il s'agit de lister ces possibilités.

Madame Lanot répond que cela est plus clair avec les explications de Monsieur le Maire car il s'agit en fait de demander une subvention pour 2010.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°9

FINANCES : Fourrière automobile gestion déléguée du service.

Exposé

Monsieur le Maire présente l'affaire.

La fourrière automobile est depuis 3 ans confiée en gestion déléguée à une entreprise privée dont le contrat est arrivé à échéance.

Il est donc proposé au conseil municipal de relancer la procédure de délégation de service public pour le service de la fourrière automobile.

En effet, la gestion de ce service nécessite la mise en place de moyens minimums que sont la disposition d'un parc surveillé, l'agrément préfectoral, la possession de matériel adapté.

Les contraintes inhérentes à l'exploitation de ce service orientent la collectivité vers la mise en œuvre d'une gestion déléguée, puisque la faible consistance de ce dernier ne justifie pas d'investir dans le matériel requis pour une gestion en régie directe.

Il s'agit d'une procédure de délégation de service public simplifiée au sens de l'article L 1411-12 du CGCT qui peut être mise en œuvre dès lors que le montant des sommes dues au délégataire pour toute la durée de la convention n'excède pas 106 000 € ou 68 000 € si la durée de la convention ne dépasse pas 3 ans.

Je vous propose :

- *D'accepter le principe de délégation de service public de la fourrière automobile selon la procédure simplifiée au sens de l'article L 1411-12 du CGCT,*
- *De m'autoriser à mettre en œuvre la procédure de délégation de service public.*

Débat :



Monsieur le Maire reconnaît que depuis trois ans, il y a une baisse des épaves, l'essentiel étant sur le quartier de la Valsière.

Monsieur Heymes souhaite savoir si cette compétence ne peut pas être déléguée à la Communauté d'Agglomération de Montpellier, où éventuellement un groupement de commande si la première possibilité n'est pas envisageable.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est tout à fait favorable à cela, mais pour l'instant cela n'existe pas.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°10

FINANCES : Travaux rue du Château – Protocole transactionnel – travaux Réseau AEP.

Exposé

Monsieur le Maire présente l'affaire.

Dans le cadre du chantier de la rue du Château, nous avons été confrontés à un problème de canalisation d'eau potable et nous avons été obligés de procéder à son remplacement sur un important linéaire.

Dans le même temps, nous avons demandé que soit activée la tranche conditionnelle du chantier concerné afin de rattraper le retard déjà constaté, mais aussi de limiter au mieux la durée des nuisances pour les riverains et les usagers, et enfin pour s'adapter aux exigences de l'épreuve sportive du Tour de France.

Une situation qui a passablement déstabilisé l'organisation du chantier de la rue du Château, provoquant de fait d'importantes adaptations et des frais supplémentaires chiffrés à 45 000 € TTC ; lesquels seraient imputés au budget annexe de l'eau potable.

Nous avons demandé à ce que les faits constatés soient formalisés et chiffrés dans le cadre d'un protocole transactionnel (cf copie annexée à la présente) que je signerai avec votre accord.

Débat

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter en même temps l'avenant pris en décision concernant la Rue du Château.

« Les entreprises engagées sur la rue du Château nous ont informés au mois de juillet que l'ensemble des travaux avait coûté plus cher, pour diverses raisons, que ce qui était engagé initialement. L'ensemble de la partie ferme et la partie conditionnelle ont été engagés, la réalisation des travaux a conduit les entreprises à considérer qu'il y avait un surcoût. Elles nous ont donc demandé une rallonge de 650 000 euros. Une négociation s'est ouverte pendant tout l'été avec la maîtrise d'œuvre, les entreprises concernées et nous même. Nous sommes

arrivés à une évaluation du surcoût qui nous a conduits à faire un avenant, passé en commission d'appel d'offre car cela représentait plus de 5% du marché initial. Certains surcoûts sont dus à notre demande de travaux supplémentaires, mais ils représentent la part la plus faible de l'augmentation. Certains aspects étaient dus à des difficultés techniques qui ont eu des conséquences sur les quantités initialement prévues au marché. Et enfin il y a eu une sous évaluations des travaux qui devaient être réalisés sur la zone A (entrée du village). Bref après négociations, le montant a été ramené à 150 956.07€ H.T. et c'est sur cette somme qu'un avenant a été pris par décision.

Je vous propose maintenant l'affaire suivante en relation avec cette décision. C'est une manière de clore le dossier de la rue du Château rapidement. Les gros œuvres de la Rue du Château sont finis, il ne reste que des interventions ponctuelles pour les aménagements des abords.

Le budget de l'eau étant excédentaire, à partir du 1^{er} janvier 2010 la compétence eau potable passe à l'Agglomération de Montpellier donc nous ne disposerons plus de ce budget et je propose que nous utilisions celui-ci pour pouvoir financer les travaux engagés sur les réseaux de la rue du Château»

Madame Ansidéï indique qu'elle s'étonne, mais elle en avait fait part lors de la commission finance du mois de juin, que c'est seulement qu'en période d'achèvement du plus gros des travaux que la commune découvrait qu'il y avait des plus values aussi importante puisqu'elles étaient de l'ordre d'environ 550 000 euros HT. Lorsqu'il y a des travaux hors marché c'était facile de s'en apercevoir.

Par rapport à l'ensemble de l'avenant, elle souhaite savoir si ce budget eau fait bien parti de cet avenant n°1. Ce qui voudrait dire que dans les 150 000€ de l'avenant, il y a bien un paragraphe qui est à hauteur de 45 000€ HT concernant l'eau. Est-ce qu'il est sorti de cet avenant pour passer sur le budget eau ? Ou est ce que l'on rajoute au 150 000, les 45 000 € de maintenant ?

Monsieur le Maire répond à sa deuxième question, en indiquant qu'on les rajoute à l'avenant. « Concernant l'évaluation des travaux nous avons eu une première alerte qui a eu lieu en février et nous avons commencé à évaluer les couts supplémentaires qui étaient liés à nos propres demandes. Elles étaient relativement minimales. Nous nous sommes inquiétés par les retards, il s'est engagé une première discussion difficile où j'ai eu le sentiment de jouer au jeu « du chat et de la souris ». Les choses ont explosé au printemps avec une présentation de chiffres élevés qui nous ont fait réagir assez vivement début juin. A partir de là s'est engagée une négociation simple à savoir que s'ils maintenaient le chiffre annoncé, nous appliquerions les pénalités de retard. Cela aurait eu pour conséquence l'arrêt du chantier et une situation de contentieux qui aurait perduré. La négociation a abouti à ce que le montant des plus values diminue à 150 000 € et nous leur accordions un délai supplémentaire pour l'achèvement des travaux. Nous avons été stricts sur le délai et cela a été tenu. Il y a eu une certaine précipitation pour la zone A, mis en dernière minute dans le chantier et sans un chiffrage précis, il a fallu faire avec. Notre responsabilité était d'achever cette rue du château pour qu'elle se fasse au mieux. »

Madame Nicole Ansidéï précise qu'elle est d'accord avec presque toutes les explications, mais elle s'est aperçue qu'il y avait quelques réalisations qui ne faisaient pas parti du marché. Soit vous les avez demandés, entre autre le portail en pierre de Monsieur Rigal, et le sujet est clos; soit il s'agit de découvertes de dépassement de quantité au fur et à mesure du déroulement des travaux ; soit il y a eu des travaux effectués hors marché sans votre approbation, et c'est quelque chose de différent.

C'est la seule remarque qu'elle voulait faire, il y a toujours des imprévus en particulier sur des chantiers de cette importance.

Monsieur Pascal Heymes indique que pour avoir suivi depuis le début, effectivement les décalages entre le montant du marché et ce que disaient les entreprises, il y a eu effectivement les deux choses. La conclusion qu'il en a tiré c'est que par rapport aux propos des entreprises sur le plan technique et les décisions techniques prises, la commune de Grabels était relativement désarmée. C'est un chantier compliqué et c'est un rapport de force avec les entreprises afin de ne pas se faire dicter n'importe quelles conclusions.

Monsieur le Maire précise qu'un investissement de trois millions et demi d'euros pour une commune comme Grabels c'est très important, c'est lourd à suivre pendant une année en temps que maîtrise d'ouvrage. Il faut globalement rendre hommage à tous ceux qui ont suivi ce chantier dont une commune de la dimension de Grabels n'est pas forcément armée pour mener un tel investissement. Nous avons réussi à négocier sans nous faire avoir.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°11

FINANCES : mode de déplacements doux – 1^{ère} tranche – demande subventions.

Exposé

Par délibération du 29 juin 2009, le conseil municipal a validé le principe de la réalisation d'une 1^{ère} tranche du programme de mode de déplacement doux estimée prévisionnellement par le bureau d'études ASCODE à 210 000 € TTC.

Ce montant a été inscrit au budget primitif 2009.

Début juillet, le bureau d'études a remis à la mairie des documents relatifs à l'élaboration du schéma « modes doux » comprenant plusieurs fiches actions dans lesquels l'itinéraire n° 1 détaillé en plusieurs phases représente un coût de 215 000 € HT.

Il est proposé aux membres de l'assemblée

- de bien vouloir délibérer sur ce nouveau montant,*
- de faire parvenir aux conseils général et régional déjà sollicités cette délibération,*
- de demander à l'agglomération de Montpellier un soutien financier dans le cadre des projets d'intérêts commun (PIC 2010)*
- de solliciter l'état et l'Europe au titre de l'action « transports alternatifs à la voiture en milieu urbain ».*

Débat

Monsieur Pagès présente l'affaire.

Monsieur Cercllet précise : « j'ai consulté ce dossier suite à la réunion publique et il n'y a aucun détail sur le calcul des travaux, uniquement les estimations et les tracés des pistes cyclables. Suite à quoi j'ai demandé à avoir le calcul précis des coûts de la première tranche.

Cela m'amène à avoir quelques remarques ; en effet il y a des choses qui ne sont pas forcément indispensables, et qui figurent en option (bordures en béton, signalisation, études complémentaires...) qui représentent environ 25% du coût total. Il serait bien de faire des économies sur ce type de chose pour avancer la réalisation au plus vite et notamment la partie du St Charles aux Ecoles. Dans la suite logique, je tiens à votre disposition le document concernant la liaison 8 « Berges de la Mosson », sur lequel il y a une estimation calculée sur le même mode que ce soir et sur lequel une économie de 40% pourrait être réalisée.

Monsieur le Maire répond : « Une étude a été faite par le bureau ASCODE à la demande de la commune pour réfléchir à l'ensemble du plan et du financement de pistes cyclables. Cette étude a été fort intéressante. Elle a été exposée au public début juillet. Ce bureau a intégré les pistes cyclables réalisées ; celle faite par le Conseil Général route de Montpellier et celle de la rue du Château. Globalement l'offre en pistes cyclables sur le village vient de faire un bon en avant comme aucun autre village ne l'a connu. Nous avons considéré que ces investissements n'étaient pas suffisants et qu'il fallait continuer dans cet effort pour que le maillage en piste cyclable sur le village se poursuive. Ce bureau a travaillé et a défini, en fonction des pistes faites ou en cours de réalisation, huit tranches possibles. Libre à nous maintenant de les faire ou pas, mais nous savons ce que sont ces huit tranches ; nous avons décidé par la délibération d'aujourd'hui de faire la tranche n°1 c'est-à-dire celle qui part du garage Clergue jusqu'à St Charles. Elle a été programmée, les chiffres sont ici, et les bordures en béton sont indispensables lorsque vous vous trouvez à côté d'une route. Si vous voulez plus de détails sur cette tranche n°1, nous sommes prêts à nous mettre autour d'une table avec le Directeur des Services Techniques qui suit de près ce dossier et dont les travaux, si les aléas climatiques le permettent, seront achevés en février-mars de l'année prochaine. Cela est budgété donc nous pouvons commencer les travaux. Pour les autres tranches, je ne sais pas si la commune aura les moyens l'année prochaine de faire une autre tranche.

Concernant les bordures en béton le long de Mosson, je vous rassure il n'est pas question de faire ce type de réalisation. Il s'agira de faire, lorsqu'on fera cette tranche, un aménagement naturel plus accessible aux cyclistes, aux PMR. Mais ce n'est pas aujourd'hui notre souci. Il faut distinguer la tranche n°1 et les estimations des autres tranches faites par ASCODE qui peuvent être discutés et discutables mais qui ne signifient pas des travaux réellement engagés.

Madame Dance attire l'attention du Conseil sur le fait que d'ici décembre 2009, il faut que la commune fasse le diagnostic de la voirie en matière de handicap, et donc avant d'engager les travaux sur les pistes cyclables il faut que l'on ait intégré ces problématiques de manière à ne pas faire deux fois le même travail. Elle souhaite que les travaux se fassent en concertation avec les personnes qui ont les connaissances en matière de PMR.

Monsieur Campos insiste sur le fait que pour l'instant le dossier est monté pour faire les demandes de subventions, chaque chose se fera en son temps.

Monsieur Heymes souhaite que pour la compréhension de tous les montants qui figurent dans cette délibération soient inscrits en TTC.

Monsieur Cercllet insiste sur l'économie qui pourrait être faite si toutes les bordurettes en béton n'étaient pas mises et ainsi programmer plus vite une autre tranche.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

4 abstentions : Monique LANOT, Nicole ANSIDEI, Marie-Thérèse AVELAN, Vincent CERCLET

Adopté à la majorité

AFFAIRE N°12

FINANCES : Rapport du Maire sur la gestion du service public de l'eau potable – exercice 2008.

Exposé

Monsieur le Maire présente l'affaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n°95-365 du 6 mai 1995, le Maire dresse le rapport annuel sur l'exploitation des services publics quel que soit le mode de gestion.

Ce rapport contient quelques 80 pages et il est tenu à votre disposition auprès de la Direction Générale des Services.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce document a fait l'objet des mesures de publicité destinées à l'information du public et aux fins de consultation par les administrés.

Débat :

Personne ne prenant la parole, le Conseil prend acte de la présentation du rapport annuel sur la gestion du service public de distribution de l'eau potable pour l'exercice 2008.

COMMUNICATION ET POINTS DIVERS

Information des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire fait part des concessions acquises aux cimetières et des décisions suivantes :

Décision en date du 26 juin 2009 – Recours indemnitaire présenté par Madame Christiane Villeneuve contre la commune de Grabels, décide d'autoriser Maître Gilles Margall Avocat, 6 rue du Cheval blanc à Montpellier à défendre les intérêts de la commune dans la requête indemnitaire présentée par Madame Christiane Villeneuve enregistrée sous le N°0901857-4 au Tribunal Administratif de Montpellier le 20 avril 2009.

L'objet du recours vise à obtenir la réparation d'un préjudice corporel consécutif à une chute à proximité de l'église le 30 janvier 2004

Décision en date du 15 juillet 2009 – Marché public de travaux création d'un stade synthétique stade du Mas d'Armand, décide de retenir pour les marchés de travaux pour la création d'un stade synthétique au Mas d'Armand les entreprises suivantes :

Lot N°1 : Infrastructures – Méditerranée Environnement (83 190 Ollioules) pour un montant de 636 716.78 € HT soit 761 513.27 € TTC correspondant à la variante N°4 et comprenant l'option N°1 arrosage automatique 18 011.20 € HT.

Lot N°2 : Eclairage – Marin (34 980 St Gély du Fesc) pour un montant de 121 621.10 € HT soit 145 458.84 € TTC.

Décision en date du 17 juillet 2009 – Avenant au marché public de maîtrise d'œuvre création d'un stade synthétique stade du Mas d'Armand, décide De passer l'avenant N°1 au marché public de maîtrise d'œuvre pour la création d'un stade synthétique au Mas d'Armand dont le titulaire est le cabinet Pierre Robin (38 093 Villefontaine).

L'objet de l'avenant est de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre compte tenu de la modification du programme de travaux (modification de l'implantation, prestation arrosage, réévaluation de la prestation éclairage) et de l'avancement des études de conception.

Le coût prévisionnel définitif des travaux est fixé à 793 869 € HT taux de rémunération de 3 % soit 23 816.07 € HT de forfait définitif de rémunération.

Décision en date du 07 août 2009 – marché public de travaux toiture de l'église, décide de retenir l'offre de l'entreprise Alpi-roc de Gignac pour le marché de travaux dont l'objet est la réfection de la toiture de l'Eglise pour le montant de 82 480 € HT soit 56 100 € HT pour la tranche ferme (sécurité du bâtiment) et 26 380 € HT pour la tranche conditionnelle (sécurité du clocher).

Le montant total du marché s'élève à 98 646.08 € TTC.

Décision en date du 27 août 2009 – marché public de service transport scolaire Lot N°1 - transports scolaires réguliers Valsière groupe scolaire maternelle et primaire, décide de retenir Les Courriers du Midi groupe Kéolis sise 9 rue de l'Abrivado BP 85 121 à Montpellier pour :

Le Lot N°1 : transports scolaires réguliers Valsière groupe scolaire maternelle et primaire au prix de 22 677.30 € HT soit 23 924.55 € TTC annuel base détail estimatif et 71 773.65 € TTC sur la durée maximum du marché fixée à 3 ans en cas de reconduction.

Le marché est conclu à compter du 1 septembre 2009 jusqu'au 31 août 2010.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 août 2012.

Décision en date du 1er septembre 2009 – Marché public de travaux avenant N°1 lot N°1 groupement d'entreprises SCERG Sud Est et Razel, décide conclure l'avenant N°1 au marché public de travaux Lot N° 1 – génie civil voirie réseaux divers, avec le groupement d'entreprises SCREG Sud Est (mandataire) et Razel (co-traitant) d'un montant de 150 956.07 € HT.

Le montant total du marché public lot N°1 s'élève donc à :

Tranche ferme :	1 320 384 .86 € HT,
Tranche conditionnelle :	1 498 573.49 € HT,
<u>Montant initial total du marché</u>	<u>2 818 958.35 € HT</u>

Montant de l'avenant N° 1	150 956.07 € HT
---------------------------	-----------------

<u>Montant HT du marché après avenant</u>	<u>2 969 914.42 €</u>
---	-----------------------

Montant TTC après avenant 3 552 017.65 €

Décision en date du 7 septembre 2009 – Assignation en référé devant le TGI de Montpellier déposée par Maître Eric Valette, décide d'autoriser Maître Gaëlle d'Albenas du cabinet d'avocats Gilles Margall à Montpellier, à défendre les intérêts de la commune dans l'assignation présentée en référé par Monsieur Georges Rigal, représenté par Maître Eric Valette avocat, enregistrée le 13 Août 2009 au Tribunal de Grande Instance de Montpellier.

L'objet de l'assignation est l'exécution en obligation de faire, la rehausse du mur de soutènement dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du château.

Concession au cimetière communal :

- Une concession cinquantenaire dans le cimetière du Clot à Monsieur ER-RAACH Sylvain.
- Une concession trentenaire dans le cimetière du Clot à Monsieur SALVI Jean.
- Une concession cinquantenaire dans le cimetière du Clot à Monsieur CHAUSSE Arnaud.

Conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente ses excuses à l'opposition sur un morceau de mail qui a circulé pendant l'été. « Nous avons accueilli pendant le mois de juillet des gens du voyage et je suis tombé, sur le site animé par l'opposition, sur un commentaire marquée par une forte xénophobie. Cela m'a énormément choqué, d'autant que celui-ci n'était pas signé. J'ai envoyé un mail privé à certains qui s'est retrouvé diffusé plus largement que ce que je pensais, je faisais part de mon indignation. Après enquête je m'aperçois que ces commentaires n'étaient signés par aucun membre de l'opposition.

Mme Ansidéi répond à Monsieur le Maire : « Ce site n'est pas animé par l'opposition. En rendez-vous, vous m'avez demandé si je connaissais l'animateur ou le gestionnaire de ce site et je vous ai donné ma parole que je n'étais pas au courant, c'est un premier point. Deuxièmement il ne s'agit pas des propos que vous m'avez tenu en Mairie, du moins complètement, car vous auriez confondu un mail arrivé en Mairie, qui tenait des propos tout à fait désagréables concernant la présence des gens du voyage, et un mail que j'ai envoyé concernant des travaux. Est-ce que vous confirmez cela ? »

Monsieur le Maire répond qu'il a effectivement confondu les mails et les commentaires qui circulaient à ce moment là. « Je vous présente à nouveau mes excuses. Deuxièmement concernant le site « Un autre avy », nous avons reçu à la Mairie la contribution qui va paraître cette semaine dans le journal municipal et qui est signé par vous, nous informe que le blog « un autre avy » est un blog de l'opposition. Si vous citez ce blog cela signifie qu'il vous est sympathique»

Madame Ansidéi revient sur la confusion des mails, et souhaite savoir s'il s'agit du mail qu'elle a fait parvenir le 31 juillet relatif à des travaux effectués sans autorisation par un grabellois, car il n'y en a pas eu d'autre.

Monsieur le Maire répond qu'il avait d'autres préoccupations familiales à cette époque et donne la parole à Mme Dance pour la commission handicapée.

Madame Dance « s'excuse auprès de l'opposition car la mise en place de la commission accessibilité personne handicapée s'est faite très rapidement samedi dernier. Elle remercie Madame Sorriaux et Monsieur Campos de la préparation de cette réunion qui s'est déroulée remarquablement bien. « C'est un acte fort qu'on lance enfin cette commission avec en particulier la participation de personnes handicapées. C'est une commission où quatre élus étaient présents, avec Monsieur Alain MIRAULT, responsable accessibilité de l'Association des Paralysés de France qui est le référent pour tous les gros dossiers. Le premier thème pour lequel on doit aller vite, c'est celui de la voirie car c'est une compétence qui n'est pas transférée à l'Agglo. Monsieur Bouchard a fait une proposition pour faire une étude, et je souhaiterais que cette proposition soit soumise au conseil au plus tôt afin que les travaux commencent rapidement. Il s'agit de faire une étude en relation avec le projet des liaisons douces avec une analyse tous handicaps et dans un premier temps sur le secteur du centre du village.

L'on va faire une campagne de sensibilisation du public sur cette thématique, mais aussi après des écoles et de faire une page sur ce thème dans le journal municipal. Un jeune de la commune, en fauteuil, a proposé de faire du terrain et de tester le cheminement de la piste cyclable pour voir si elle est bien adaptée. Les usagers étaient ravis de voir la dynamique. Une problématique importante est le recensement des personnes handicapées sur la commune, nous n'avons pas encore trouvé la solution avec le CCAS mais on y travaille. Il y aura une réunion par mois et vous y êtes tous conviés.

Monsieur le Maire rappelle que la loi de 2005 donne aux collectivités un certain nombre d'obligations concernant les PMR et il s'agit d'appliquer la loi. C'est une volonté que l'on a eue dès le départ. Il faut s'assurer que l'Agglomération a cette compétence mais comme cette commission ne s'est toujours pas réunie, nous commençons à la faire sur la commune pour travailler.

Madame Dance précise que selon une évolution récente des textes, la commission communale doit se réunir en parallèle à celle de l'Agglo..

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- *vendredi soir, l'assemblée générale des jardins familiaux se réunit.*
- *Journée du patrimoine, avec une forte participation de la commune avec vendredi soir une exposition à la salle de la Gerbe ; le lendemain inauguration du jardin du presbytère, visite de la Tuilerie de Massane, présentation de l'histoire de Grabels dans la salle de l'école de musique et enfin le concert dans l'église de Grabels.*

S'agissant des risques de pandémie grippale, Madame Alexandre indique qu'elle a assisté à une réunion en préfecture le 4 septembre, pour ce qui concerne l'administration et la commission du marché a eu une réunion spécifique le 6 septembre.

Madame Alexandre fait lecture à l'assemblée d'un document remis par Mr le Préfet et des consignes données par l'académie pour le matériel nécessaire dans les écoles, ainsi que l'attitude à suivre au point de vue hygiène pour le réfectoire.

Elle indique que le CCAS a pris des dispositions pour informer les personnes âgées et isolées.

Madame Dance indique que la grippe n'est pas dangeureuse pour les personnes mais risque de poser un problème collectif d'où les mesures préventives mises en place. La solidarité doit être mise en place pour que chacun puisse aider son voisin.

A 20h15, Monsieur le Maire lève la séance et donne la parole au public pour un échange citoyen.

SIGNATURES

Le Président
René REVOL

Le Secrétaire
Jean-Louis PAGES

Les membres,

<i>Pascal HEYMES</i>	<i>Nicole SORRIAUX</i>	<i>Jean-Louis PAGES</i>	<i>Christine GALANT</i>
		<i>Secrétaire</i>	
<i>Bruno FLACHER</i>	<i>Nancy CHAMUSSY</i>	<i>Richard CAMPOS</i>	<i>M.A ALEXANDRE</i>
<i>Jacqueline MARTICHON</i>	<i>Thérèse LAIGNELET</i>	<i>J.P OLIVARES</i>	<i>Sylvain NICOLE</i>
<i>Pascale MIDOL</i>	<i>Jean-Pierre DIVET</i>	<i>Dominique DANCE</i>	<i>Claire JABADO</i>
<i>Procuration à MA.Alexandre</i>			
<i>Patricia BERNARD</i>	<i>Christophe CORP</i>	<i>Thierry AUFRANC</i>	<i>Claire GONDRAN</i>
<i>Clément VERNEDAL</i>	<i>Eric FABBRIZIO</i>	<i>Jean-Paul COURT</i>	<i>Monique LANOT</i>
<i>Nicole ANSIDEI</i>	<i>Marie-Thérèse AVELAN</i>	<i>Vincent CERCLET</i>	<i>Alfred GRISOT D'ALLANCE</i>
			<i>Absent</i>